



Conditions générales 2024

Admission

Le droit de participation est de 12 mois avant l'examen périodique. La participation n'est pas dépendante à une adhésion auprès de la sous-fédération du personnel des locomotives LPV-SEV. Les membres LPV-SEV ont la priorité pour les inscriptions jusqu'à deux mois avant le début du cours. La date de réception de l'inscription fait foi.

Inscription

Membres LPV-SEV (incl. VPT) : Par ton inscription sur le website (www.lpv-sev.ch), tu t'engages à participer au cours. Tu reçois une confirmation d'inscription qui tient lieu d'inscription définitive.

Non-membres : Par ton inscription sur le website (www.lpv-sev.ch), tu t'engages à participer au cours. Tu reçois une confirmation d'inscription. Au plus tard deux semaines après le dernier délai d'inscription, tu reçois une confirmation de participation ainsi qu'une facture.

Le délai d'inscription se termine pour chaque cours un mois avant la date du cours.

Généralités : Nous n'acceptons pas les inscriptions de façon orale. Si un cours est complet, nous établissons une liste d'attente.

Tenue du cours

Si nous devons avoir trop peu d'inscriptions, nous nous réservons le droit d'annuler le cours. Dans un tel cas, tu sera informé/e au plus tard deux semaines après la fin du délai d'inscription.

Prise en charge des coûts

Par membre et par année, le SEV prend en charge les coûts d'un cours Movendo ou participe aux coûts d'un cours préparatoire LPV-SEV. Dans des cas dûment motivés, on peut déroger à cette règle. Le team de formation SEV, avec le comité central LPV, est compétent pour octroyer une participation.

Mode de paiement

Aussitôt que la tenue du cours est confirmée, tu reçois une facture pour les frais qui ne sont pas pris en charge par le SEV. Nous te prions de verser le montant dû par virement bancaire ou postal.

Empêchement

Les empêchements doivent être communiqués par écrit. Nous calculons en général selon la date à laquelle les excuses nous parviennent :

- jusqu'à 4 semaines avant le début du cours : frais d'administration : CHF 100.00
- entre 4 semaines et une semaine avant le début du cours : 60% de la totalité des frais de cours (Fr. 650.00), càd. Fr. 390.00
- une semaine avant le début du cours ou pendant le cours : 100% de la totalité des frais de cours (Fr. 650.00)

Si un cours doit être annulé pour raison de santé, les frais de cours seront remboursés seulement sur présentation d'un certificat médical.

Attestation de cours/congé formation

A la fin du cours, une attestation de participation est remise. Ces cours sont acceptés par les CFF, BLS et SOB et bénéficient du congé-formation.

Divers

Durant le cours, cafés, thés, eaux minérales et le repas de midi sont offerts.

Toutes modifications restent réservées et seront communiquées, ainsi que des éventuels cours supplémentaires, sur le site internet www.lpv-sev.ch.